

Government Services

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -**TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec

K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Weapons Systems Division/Division des systémes d'arme 11 Laurier St. / 11, rue Laurier 8C2, Place du Portage Gatineau Ouébec K1A 0S5

Title - Sujet Pistolet Systeme Pistolet Systeme					
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.			
M7594-224467/F		004			
Client Reference No N° de référence du client		Date			
M7594-224467		2024-02-06			
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG				
PW-\$\$BM-039-29244					
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS		No./N° VME			
039bm.M7594-224467					
Solicitation Closes - L'invitation prend fin					
at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST					
on - le 2024-03-08 Heure Normale du l'Est HNE					
F.O.B F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes					
Plant-Usine: Destination: Other-Autre: Ü					
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur		
Grosser, Keith			039bm		
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX			
(873) 355-2334 ()		()	-		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address				
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone				
Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to	sign on behalf of Vendor/Firm			
(type or print)				
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/				
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
Signature	Date			
Oignature	Duto			

Delivery Offered - Livraison proposée



L'amendement 004 est émis pour les éléments suivants :

1. Pour répondre aux questions des soumissionnaires potentiels

Question 8.

CTO 5.3 -L'étui de transport doit être muni de deux (2) œillets de fixation séparés d'au moins 8 mm (0,315 po) et d'au plus 9 mm (0,354 po) qui, lorsqu'il est verrouillé au moyen de deux cadenas approuvés par la GRC, permet de le protéger et d'éviter que l'on puisse l'ouvrir de force à la main.

Question : Pouvons-nous avoir une description (taille et marque) des cadenas approuvés par la GRC afin de nous assurer de satisfaire aux exigences relatives aux œillets?

Réponse 8.

Les cadenas approuvés par la GRC varient selon la marque et le modèle. En ce qui concerne les œillets de fixation de l'étui de transport, les dimensions sont les suivantes :

Diamètre de la manille - 5 mm

Hauteur de la manille - 17 mm

Largeur de la manille - 15 mm

Question 9.

Selon le COT 2.11.1, le guidon du pistolet doit être noir et comporter un contour phosphorescent jaune ou orange à photoluminescence qui entoure un voyant rond vert central composé de verre et rempli de tritrium-phosphore (point rond).

La GRC peut-elle préciser si elle fait référence à un contour jaune ou orange haute visibilité? Un contour photoluminescent ou qui brille dans le noir ne serait pas nécessaire avec une fiole de tritium et, selon la couleur, pourrait créer une distraction. Ce n'est pas une solution courante pour le guidon.

Réponse 9.

Le Canada demande un contour phosphorescent jaune ou orange et la fiole de tritium dans le guidon.

Question 10.

Quel est le lubrifiant approuvé par la GRC qui sera utilisé pour évaluer la performance et l'utilisabilité du pistolet?

Réponse 10.

Le Canada utilisera les lubrifiants G96 et Mil-Comm pour évaluer la performance et l'utilisabilité du pistolet.

Question 11.

En ce qui concerne les Responsabilités du soumissionnaire relatives à l'installation du matériel des appendices E et F, plus précisément les composants de dimensionnement de la poignée. Le pistolet que

nous proposons est muni d'une carcasse de taille unique et de deux dos de crosse de tailles différentes. L'utilisateur a ainsi trois différentes options de tailles. Est-ce acceptable?

Réponse 11.

La poignée du pistolet doit être disponible en trois tailles (petit, moyen et grand) est satisfaite.

Question 12.

Pouvez-vous confirmer que les propositions financières en dollars américains sont acceptables, mais qu'elles seront évaluées en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de clôture de la soumission?

Réponse 12.

Ceci confirme que les soumissions reçues en dollars américains sont acceptées et seront évaluées en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de clôture des soumissions.

Question 13.

Veuillez envoyer le formulaire de demande d'inscription (Contract Screening Program). Le formulaire fourni avec les documents est destiné aux fournisseurs étrangers, et nous aurons également besoin du formulaire destiné aux fournisseurs canadiens.

Réponse 13.

Les soumissionnaires doivent consulter les Exigences de sécurité des contrats du gouvernement du Canada

Site Web du Programme de sécurité des contrats de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/directives-guidance-fra.html) site web.

Question 14.

L'autorité contractante modifierait-elle la DP pour inclure l'Autriche dans la liste des pays qui figurent au point 2.2.1.? Sinon, l'autorité contractante modifierait-elle la DP de manière à permettre à des soumissionnaires de démontrer leur fiabilité quant à l'approvisionnement en pistolets et en trousses d'entretien grâce à l'entreposage sécuritaire d'un certain nombre d'unités dans un pays membre de l'OTAN?

Réponse 14.

Toutes les soumissions doivent inclure une attestation du soumissionnaire selon laquelle la dernière transformation substantielle des pistolets et des trousses d'entretien a eu lieu dans un pays membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, en Australie ou en Nouvelle-Zélande. **Supprimer** entièrement le point 2.2.1 et insérer le point suivant 2.2.1 Limite quant au nombre de soumissions.

Des mesures seront appliquées afin d'assurer que cet approvisionnement permet au Canada d'atteindre les objectifs légitimes de protéger la sécurité nationale, la sécurité publique, l'ordre public, la vie et la santé humaines, la sécurité, ainsi que la santé et le bien-être des travailleurs.

Le Canada a établi certaines exigences relatives à l'origine des marchandises (pistolets et trousses d'entretien préventif) à titre de mesures requises pour protéger la sécurité nationale, la sécurité publique, l'ordre public, la vie et la santé humaines et la sécurité. Ces exigences visent en partie à assurer qu'il n'y a pas de lacunes importantes en matière de capacité en contribuant à créer une source d'approvisionnement d'outils essentiels pour aider la Force de police nationale du Canada et les agents de Conservation et de Protection à exécuter leur mandat. Bien que l'on soutienne que de telles exigences relatives à l'origine des marchandises soient fondées sur le remplacement de pistolets à des fins opérationnelles, dans la mesure où ces mesures cadrent avec les obligations découlant de toute entente commerciale en vigueur, le Canada s'appuie sur les dispositions relatives aux objectifs légitimes des ententes commerciales.

Ces mesures favorisent un processus concurrentiel qui offrira le meilleur rapport qualité-prix au Canada et aux Canadiens, tout en offrant les protections nécessaires pour permettre au Canada d'atteindre ses objectifs légitimes.

L'entité soumissionnaire (soumissionnaire) doit avoir une adresse physique dans un pays membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, en Australie ou en Nouvelle-Zélande.

Toutes les soumissions doivent inclure une attestation du soumissionnaire selon laquelle la dernière transformation substantielle des pistolets et des trousses d'entretien a eu lieu dans un pays membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, en Australie ou en Nouvelle-Zélande. Cette attestation doit être vérifiable et, les renseignements à l'appui doivent être fournis au Canada, à sa demande, dans les 10 jours ouvrables. Il convient de noter que les biens sont substantiellement transformés lorsqu'ils subissent une modification fondamentale de leur forme, de leur apparence ou de leur nature qui fait en sorte que le produit de la transformation est un article nouveau et différent de celui qu'il était avant la transformation. Si un soumissionnaire ne fournit pas les renseignements à l'appui appropriés dans les 10 jours ouvrables suivant la demande, le Canada a le droit de juger la soumission non recevable à son entière discrétion.

Afin de répondre aux besoins opérationnels légitimes de la GRC, de protéger la sécurité nationale du Canada et d'atteindre les objectifs légitimes du Canada en matière de sécurité, d'ordre public et de protection de la vie humaine, le Canada a déterminé ce qui suit :

Tous les pistolets et les trousses d'entretien fournis dans le cadre d'un contrat doivent être fabriqués au Canada ou dans un pays membre de l'OTAN, y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Le Canada n'acceptera que deux soumissions par entité s.

Question 15.

Annex B Statement of Work, Section 1.3 states "The pistol, inclusive of the training pistol, will be delivered with the RDS and LED weapon light mounted as a fully configured, zeroed pistol"

Page 26 of the solicitation document sets out the timeline for delivery of each item/quantity. The RDS/Light quantity shown doesn't account for those required on the training pistols. Should the training pistol RFP price include the RDS & Light (separate from that of the RDS & Light priced for the duty pistol)?

Réponse 15.				
Oui, le prix de la DP pour les pistolets d'entraînement doit comprendre les lampes pour arme et les VPR.				
TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.				